

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

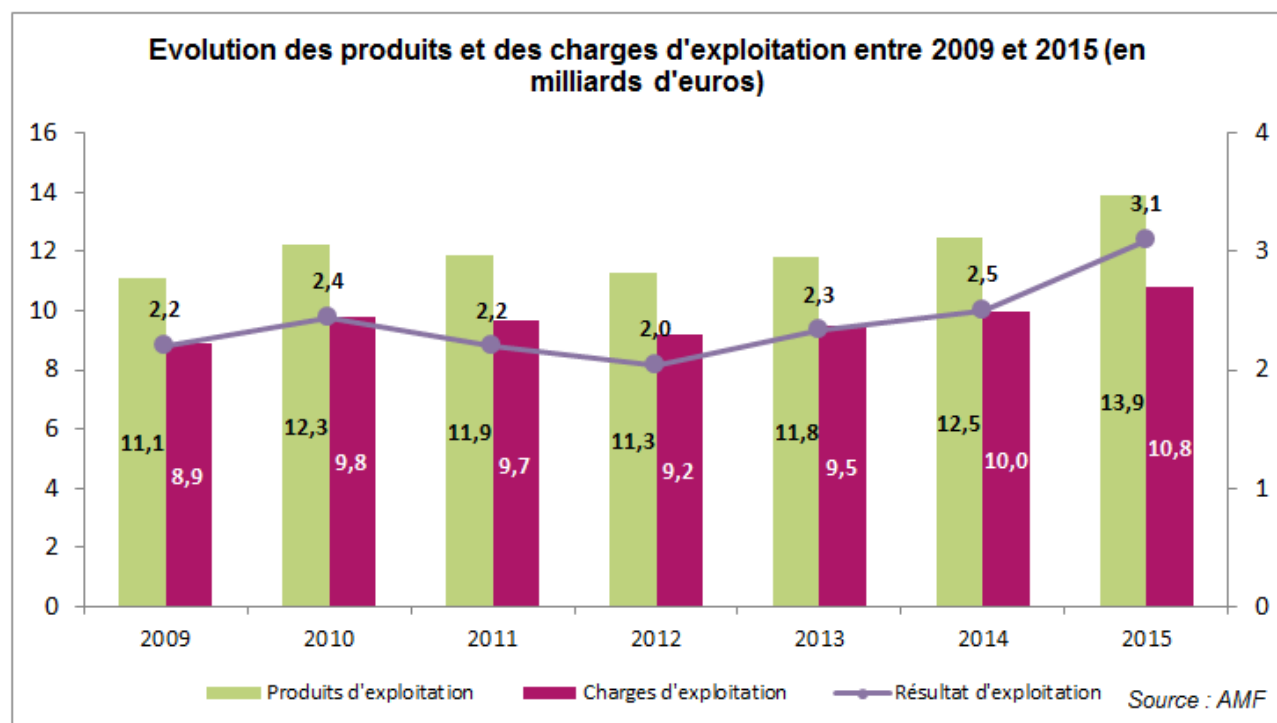
09 novembre 2016

Les chiffres clés 2015 de la gestion d'actifs : les données financières et la rentabilité des sociétés de gestion

En constante augmentation depuis 2013, le résultat d'exploitation des sociétés de gestion françaises a atteint, en 2015, un niveau record : 3 096 millions d'euros. Cette évolution positive est due à la croissance des produits d'exploitation (+11,5% par rapport à 2014) qui a permis de compenser la hausse des charges d'exploitation (+8,4% par rapport à 2014).

Une croissance du chiffre d'affaires qui s'accroît en 2015

Depuis 2012, le chiffre d'affaires des sociétés de gestion de portefeuille a cru de 23,7% et s'établit désormais à 13,9 milliards d'euros. De même, les charges d'exploitation ont progressé de 17,4% par rapport à 2012 et représentent 10,8 milliards d'euros en 2015 contre 9,2 milliards d'euros en 2012. Le résultat d'exploitation de l'ensemble du secteur atteint un niveau record de 3,1 milliards d'euros, soit une évolution positive de 51,9% par rapport à 2012.



Une étude approfondie de ces montants montre qu'en 2015, 79,8% du total des produits d'exploitation générés proviennent des commissions de gestion. Celles-ci contribuent à la croissance du chiffre d'affaires à la hauteur de 65%⁽¹⁾ en augmentant de 943 millions d'euros par rapport à 2014. Cette variation va de pair avec l'augmentation des encours gérés par les sociétés de gestion de portefeuille françaises entre 2014 et 2015 (+4,8%).

Quant aux charges d'exploitation, leur progression s'explique pour 34%⁽²⁾ par la hausse des charges salariales. En effet, en 2015, la masse salariale de l'ensemble des sociétés de gestion françaises a augmenté de 289 millions d'euros par rapport à 2014 pour atteindre 2,7 milliards d'euros.

La structure des produits d'exploitation

La décomposition des produits d'exploitation permet de constater, comme les années précédentes et dans les mêmes proportions, la prépondérance des commissions de gestion dans la constitution du chiffre d'affaires des sociétés de gestion de portefeuille (79,8% du total des produits d'exploitation en 2015).

Outre ces commissions, les sociétés de gestion bénéficient d'autres revenus qui se décomposent de la manière suivante :

- les produits accessoires à hauteur de 10,3% des produits d'exploitation (composés de commissions de mouvement, de commissions sur encours d'OPCVM/FIA et de

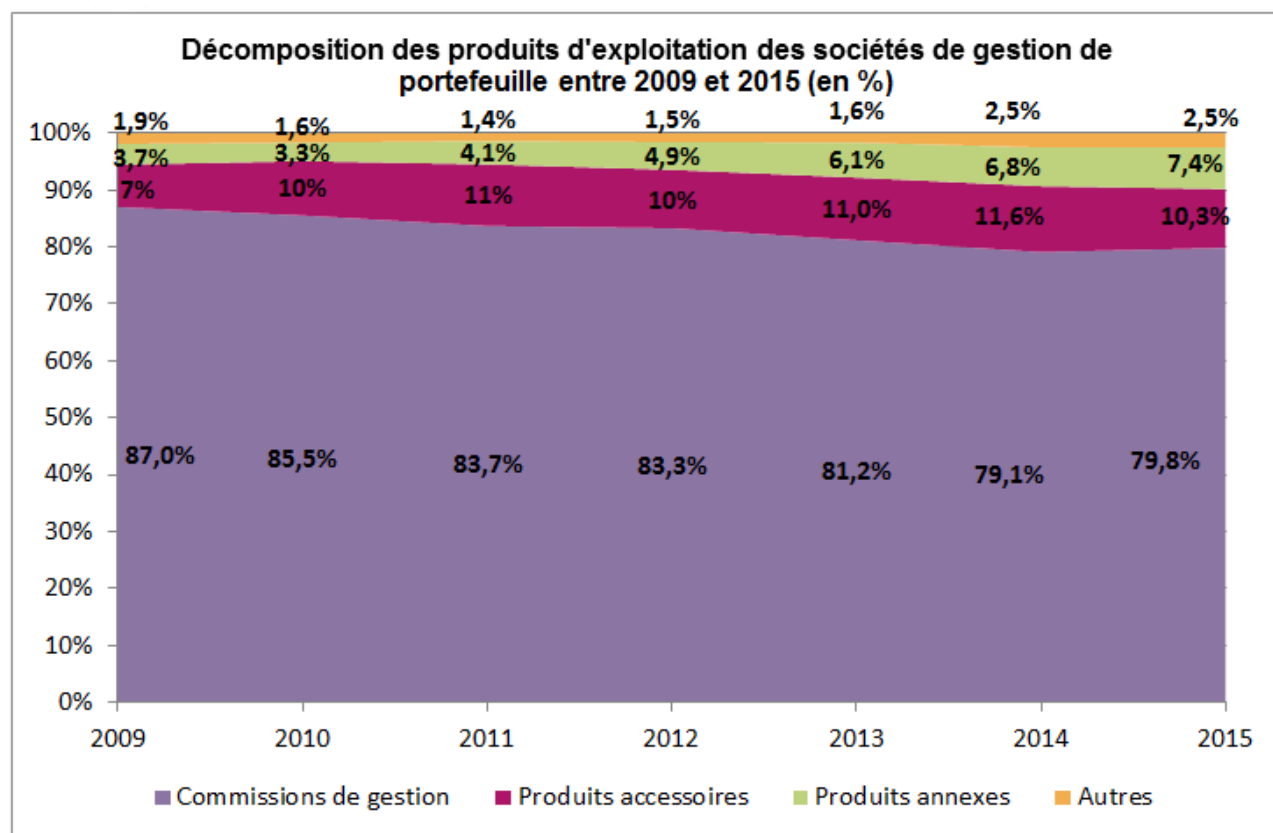
commissions de souscription et de rachat d'OPCVM/FIA) ;

- les produits annexes à hauteur de 7,4% (qui comprennent les frais de courtage facturés dans le cadre des activités de réception et de transmission d'ordres, les produits liés à l'activité de conseil en investissement, les commissions liées à la sous-traitance des activités, les produits liés à l'activité de gestion de mandats d'arbitrage en UC, et les produits liés à l'activité de gestion de FCPR) ; et
- les autres produits pour 2,5% du chiffre d'affaires total des sociétés de gestion de portefeuille (constitués des reprises sur provisions, des transferts de charges et des subventions d'exploitation).

Une érosion de la part des commissions de gestion qui s'atténue en 2015

Après 7 années de baisse consécutives, la part des commissions de gestion dans le total des produits d'exploitation repart légèrement à la hausse. Les commissions de gestion représentent 79,8% des produits d'exploitation soit une progression de 0,7 points de pourcentage par rapport à 2014 et atteignent 11 119 millions d'euros.

Dans la même lignée que les années précédentes, les commissions de gestion sont générées principalement par l'activité de gestion collective (92% du total des commissions de gestion perçues) et dans une moindre mesure par les commissions de gestion sous mandat (8% du total des commissions de gestion perçues).



Source : AMF

La part des produits annexes parmi les composantes des produits d'exploitation ne cesse de s'accroître depuis plusieurs années (+3,6 points de pourcentage entre 2009 et 2015). En 2015, ces produits représentent 7,3% du chiffre d'affaires des sociétés de gestion françaises, soit 1 023 millions d'euros. Parmi les produits annexes, les activités de réception-transmission d'ordres et de gestion de mandats d'arbitrage en UC génèrent en 2015, respectivement 0,9% et 3,3% des revenus annexes.

On remarque par ailleurs que les produits liés à l'activité de conseil en investissement sont principalement le fait des sociétés entrepreneuriales et des sociétés détenues par des établissements de crédit (59,3% et 19,6% respectivement), ces sociétés concentrant également les produits liés à l'activité de gestion des FCPR (46,6% et 24,4% respectivement).

A l'inverse des produits annexes, le montant des produits accessoires a baissé entre 2014 et 2015 (-0,2%). En 2015, ces produits sont composées de commissions de mouvement (34,7%), de commissions sur encours d'OPCVM/FIA (13,8%) et de commissions de souscription et de rachat d'OPCVM/FIA (27,3%). Au titre de l'année 2015, seules 197 sociétés sur un panel de 592 ont déclaré des commissions de mouvement.

Une analyse plus fine par type d'actionnariat permet d'établir que la décomposition des postes de revenus dans le chiffre d'affaires ne se décline pas uniformément selon le type de société de gestion.

Source : AMF

Pour tous les acteurs de la gestion d'actifs, les commissions de gestion collective représentent la plus grande part des revenus générés.

Pour les sociétés de gestion filiales d'établissements de crédit, ces dernières représentent 76,5% du chiffre d'affaires.

Les sociétés de gestion filiales d'entreprises d'assurance et de mutuelles ayant une part de marché significative en gestion sous mandat (35,7% des encours totaux gérés), une part prépondérante de leurs revenus provient de cette activité (18,7%).

Quant aux sociétés de gestion entrepreneuriales, 12,5% de leurs produits proviennent de produits annexes qui sont notamment constitués de commissions de mouvement (40,3%) et de commissions de souscriptions et de rachat d'OPCVM ou de FIA (30,8%).

Une étude par type d'actionnariat permet également de comparer et comprendre les liens entre les encours sous gestion et les produits générés.

Source : AMF

Comme le montre le graphique ci-dessus, les sociétés filiales d'établissements de crédit concentrent 63,9% des encours totaux sous gestion et 51,8% du total des produits d'exploitation générés par l'industrie française, dans la mesure où ceux-ci proviennent principalement des commissions de gestion qui sont indexées aux encours gérés. Cette corrélation se vérifie également pour les sociétés filiales d'entreprises d'assurance qui regroupent 12,6% des produits d'exploitation tirés en majorité des commissions de gestion.

A l'inverse des deux premières catégories d'actionnariat évoquées, les sociétés entrepreneuriales ne concentrent que 6,3% des encours gérés mais perçoivent 29,5% des produits d'exploitation dont 72,4% de commission de gestion. Cela s'explique par le taux de commissionnement pratiqué par ce type de sociétés, plus élevé que celui des sociétés filiales d'établissements de crédit en raison de la différence de typologie de clientèle visée et de la nature des actifs gérés. Les petites structures se dirigent en effet vers des investisseurs retail grâce à leur gestion de type " niche/technique ".

Des taux de commissionnement en légère hausse

La hausse constatée des produits d'exploitation et notamment des commissions de gestion se traduit par une légère augmentation du taux de commissionnement des sociétés de gestion françaises en 2015.

Focus sur la gestion collective

La progression des commissions de gestion entre 2014 et 2015 est en grande partie due à la hausse des commissions de gestion collective qui passent la barre des dix milliards d'euros

en s'établissant à 10 226 millions d'euros (+12,5%). De manière plus détaillée, les commissions de gestion d'OPCVM/FIA de droit français ou européen ont augmenté de 10,6% en 2015 pour atteindre 9 806 millions d'euros tandis que les commissions de gestion de FIA de pays tiers et des autres FIA ont progressé de 82,3% pour atteindre 420 millions d'euros. Cependant, l'évolution positive de ces commissions n'a pas eu de fortes répercussions sur le taux de commissionnement étant donné l'augmentation des encours en gestion collective (+6,8% en 2015).

En 2014, la prise en compte des encours gérés par les sociétés de titrisation avec la directive AIFM avait fait chuter le taux de commissionnement en gestion collective. En 2015, celui-ci est en légère augmentation de 0,027 points de pourcentage, notamment en raison de l'accroissement des commissions de surperformance en gestion collective (+31,4% par rapport à 2014). En comparant l'évolution du taux de rétrocession en gestion collective par rapport au taux de commissionnement appliqué, on peut voir que le spread entre les deux taux continue de baisser dans la lignée des dernières années.

Source : AMF

En analysant le taux de commissionnement en gestion collective pratiqué par les sociétés de gestion en fonction de leur actionnariat, on constate de fortes disparités. En effet, ce sont les sociétés de gestion entrepreneuriales qui pratiquent le taux de commissionnement le plus élevé (1,529%), ces dernières évoluant sur des marchés de niche plus axés sur les fonds actions ou diversifiés à l'attention des clientèles retail.

A l'inverse des sociétés de gestion entrepreneuriales, les sociétés de gestion filiales d'établissements de crédit pratiquent le taux de commissionnement le plus faible (0,406%). Ce taux s'explique d'une part, par l'importance des encours gérés par ces sociétés qui leur permet de réaliser certaines économies d'échelle et donc de réduire les commissions

prélevées. D'autre part, beaucoup de ces sociétés gèrent un volume important de fonds, notamment monétaires, affichant un niveau de commissions intrinsèquement plus modeste et ont une clientèle institutionnelle sur laquelle le taux de commissionnement est généralement moins élevé.

Focus sur la gestion individuelle

Quant à l'activité de gestion sous mandat, la progression simultanée des commissions de gestion (+14,7% par rapport 2014) et des encours gérés (+2,4% par rapport à 2014) a fait augmenter le taux de commissionnement de 0,006 points de pourcentage, le maintenant à un niveau stable depuis 2009.

Source : AMF

Tous les types de sociétés ont vu leur taux de commissionnement en gestion individuelle augmenter en 2015. Cependant, comme pour la gestion collective, le taux de commissionnement en gestion sous mandat diffère selon le type d'actionnariat. Il est quasiment dix fois plus élevé pour les sociétés entrepreneuriales (0,503%) que pour les sociétés filiales de groupes d'assurance (0,059%).

Cette tendance reste stable et s'explique par une typologie de clientèle très différente selon les types de structures : ainsi, les sociétés entrepreneuriales sont généralement de taille limitée et pratiquent une gestion privée très individualisée et plus rémunératrice que la gestion pratiquée par les sociétés de gestion de portefeuille filiales de groupes d'assurance dont les encours gérés sous mandat représentent en grande partie l'actif général de leur actionnaire et pratiquent ainsi des tarifs plus faibles.

Des commissions de surperformance qui repartent à la hausse

Les commissions de surperformance s'élèvent à 678 millions d'euros en 2015 répartis entre la gestion collective (632 millions d'euros, soit +30,4% par rapport à 2014) et la gestion individuelle (46 millions euros, soit +17,9% par rapport à 2014). Les sociétés de gestion de portefeuille rémunérant une partie leur activité en fonction des performances de leurs produits ont prélevé plus de frais variables en 2015, témoignant d'une meilleure performance des produits gérés au cours de cette année. Il convient de rappeler que le nombre d'OPC prélevant des frais variables ne cesse d'augmenter depuis ces dernières années.

Néanmoins, il est nécessaire de préciser que la part des commissions de surperformance dans le total des produits d'exploitation reste marginale puisqu'elles participent pour moins de 5% dans le chiffre d'affaires total des sociétés de gestion françaises en 2015.

Source : AMF

La structure des charges d'exploitation

Des charges d'exploitation en augmentation mais qui conservent la même distribution

En 2015, le total des charges d'exploitation s'établit à 10 829 millions d'euros, soit une hausse de 8,6% par rapport à 2014. Cette variation est liée à une augmentation des postes de charges salariales et des autres charges externes. Sur les 6 dernières années, le taux de croissance des charges d'exploitation est de 12%.

Les charges salariales contribuent pour 34% à la hausse des charges en raison notamment de l'augmentation du nombre de salariés (+2,6% entre 2014 et 2015 dont +0,6% de gérants financiers). D'autre part, les autres charges externes contribuent pour 39% à la hausse des charges d'exploitation en raison de l'augmentation de 29,5% des commissions de gestion versées au titre d'une délégation de gestion financière.

Source : AMF

Malgré ces variations, on constate que la répartition des différents postes de charges d'exploitation en 2015 est similaire à celle des autres années. En effet, les principaux postes de charges pour les sociétés de gestion de portefeuille restent les charges salariales et les rétrocessions de produits enregistrés en charges d'exploitation (36,5% des charges d'exploitation).

Quand bien même leur montant s'est élevé en 2015, la part des charges salariales dans le total des charges d'exploitation reste constante et s'établit à 25,2%.

Source : AMF

Les charges salariales, qui comprennent les salaires, les traitements et les charges sociales, s'établissent, à fin 2015, à 2 734 millions d'euros, soit une hausse de 11,8% par rapport à 2014. Cette hausse s'explique par la progression des effectifs (+2,6% par rapport à 2014) mais aussi par une amélioration des rémunérations du personnel.

Une rentabilité qui renoue avec des niveaux d'avant crise

Le graphique suivant compare l'évolution de la marge d'exploitation⁽³⁾.

La marge d'exploitation (ou la rentabilité) des sociétés de gestion de portefeuille est calculée en faisant le rapport entre le résultat d'exploitation et les produits d'exploitation.

des acteurs de la gestion d'actifs et celle de la bourse de Paris. Cette comparaison permet de refléter schématiquement le lien entre les tendances du marché des actions françaises représenté par le CAC 40, et les performances du secteur de la gestion d'actifs. On constate que la rentabilité des sociétés de gestion a atteint un nouveau pic depuis 2007, avant la crise financière, s'établissant à 22,2%. La dynamique est la même pour le marché des actions françaises en 2015 (+9,5% par rapport à 2014) le CAC 40 dépassant la barre des 4 500 points.

Source : AMF

En analysant la rentabilité des sociétés de gestion en fonction de la taille de leurs encours sous gestion, on observe en moyenne que ce sont les structures qui gèrent moins de 50 millions d'euros qui ont une rentabilité faible voire négative, les sociétés gérant entre 50 et 150 millions d'euros ont quant à elles, une rentabilité moyenne de 12%. Celles dont les encours sont compris entre 150 et 500 millions d'euros ont une rentabilité moyenne qui s'établit à 17% contre 25% pour les sociétés avec plus de 500 millions d'encours gérés.

Zoom sur... les sociétés de gestion de portefeuille en pertes d'exploitation

Le montant cumulé des pertes d'exploitation des sociétés de gestion de portefeuille s'élève, au titre de l'année 2015, à près de 87 millions d'euros et concerne 105 sociétés, soit 18% des sociétés analysées. Cette proportion est en baisse par rapport à 2014 et 2013 (19% des sociétés analysées en 2014 et 2013).

Source : AMF

La part des sociétés en difficulté ayant un âge compris entre 5 et 10 ans a nettement diminué, passant de 22% à 12% entre 2014 et 2015. Cette évolution s'explique par le fait qu'elles ont atteint une certaine maturité qui leur permet de faire face à une conjoncture économique moins favorable. Le nombre de sociétés nouvellement agréées (entre 0 et 3 ans d'existence) ayant un résultat d'exploitation négatif tend à se stabiliser (95 sociétés en 2015 contre 94 en 2014), les services de l'AMF étant de plus en plus vigilants en matière de solidité des business plan présentés au moment de l'agrément initial.

Zoom sur... le reporting AIFM

Les reportings AIFM collectés entre 2014 et 2016 permettent d'apprécier l'évolution de l'exposition des FIA aux différents instruments financiers au cours des derniers trimestres.

Source : AMF

Sur la base des données collectées, on peut observer la prépondérance de l'exposition des FIA aux placements collectifs, exposition qui reste stable entre le 4ème trimestre 2014 et le 2ème trimestre 2016 autour de 177 milliards d'euros en moyenne.

L'autre donnée significative concerne l'exposition aux produits dérivés qui, du 1er au 3ème trimestre 2015, suivait une tendance baissière atteignant 154 milliards d'euros. Celle-ci s'est clairement inversée à partir du 4ème trimestre 2015, l'exposition aux produits dérivés s'établissant au-dessus des 180 milliards d'euros (+22,7% entre Q3 2015 et Q2 2016).

Sur la période étudiée, les FIA sont exposés aux classes d'actifs immobilière et monétaire à la hauteur de 55 milliards d'euros en moyenne pour chacune de ces classes d'actifs. A noter qu'au 2ème trimestre 2016, l'exposition aux produits monétaires a dépassé les 60 milliards d'euros contrairement à celle à l'immobilier qui s'établit à 53 milliards d'euros à la même période.

Source

Dans le cadre du suivi du secteur de la gestion d'actifs pour le compte de tiers, l'AMF dispose des fiches de renseignements annuels transmises par les sociétés de gestion de portefeuille

(SGP). Ces fiches contiennent des informations quantitatives sur les actifs gérés ainsi que sur les produits et les charges liés à l'activité de gestion pour le compte de tiers exercée en France. Ces informations permettent à la Division agréments et suivi de la Direction de la gestion d'actifs de l'AMF d'en faire des analyses. Depuis l'entrée en vigueur de la directive AIFM en juillet 2013, les gestionnaires de FIA européens sont, en outre, soumis à une nouvelle obligation de reporting. Les informations recueillies ont trait notamment à l'exposition des portefeuilles aux différents types de risques et sont collectées trimestriellement, semestriellement et/ou annuellement. Malgré tout le soin apporté à la compilation et au traitement des données et en tenant compte des fiches de renseignements reçues tardivement et des erreurs éventuelles de saisie, certaines inexactitudes peuvent subsister.

Les chiffres clés 2015 de la gestion d'actifs

Chaque année, l'AMF publie une série de 5 articles intitulés " Les chiffres clés de la gestion d'actifs ". Ces publications sont disponibles depuis la rubrique Publications > Rapports, études & analyses > Épargne & prestataires du site internet de l'AMF. Les chiffres clés traitent des thèmes suivants : le panorama des sociétés de gestion, leurs profils, leurs encours sous gestion, leurs données financières et enfin, le dispositif de contrôle. Dans la foulée, une compilation de ces 5 publications, enrichie de données et tableaux complémentaires, est publiée.

Notes

- 1 • Taux obtenu en faisant le rapport entre la variation 2014-2015 des commissions de gestion et la variation des produits d'exploitation.
- 2 • Taux obtenu en faisant le rapport entre la variation 2014-2015 des charges salariales et la variation des charges d'exploitation.
- 3 • La marge d'exploitation (ou la rentabilité) des sociétés de gestion de portefeuille est calculée en faisant le rapport entre le résultat d'exploitation et les produits d'exploitation.

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

RAPPORT / ÉTUDE

GESTION D'ACTIFS

10 juin 2022

L'évolution du marché des fonds monétaires entre le 31 mars 2020 et le 31 mars 2022



ACTUALITÉ

GESTION D'ACTIFS

09 juin 2022

Evaluation du caractère approprié et exécution simple dans la directive MIFID II: l'AMF applique les orientations de l'ESMA



ACTUALITÉ

EUROPE & INTERNATIONAL

02 juin 2022

L'AMF renouvelle son appel à la mise en place d'une réglementation des fournisseurs de données, notations et services ESG



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02